



lehenaff.a@wanadoo.fr

Contribution d'Alain LE HENAFF

Futur CHU : intelligence collective, intelligence citoyenne, gestation, perfusion

Le Conseil de développement de Nantes Métropole a pris l'initiative de faire, le lundi 12 mars 2018, un point d'étape sur l'avancement du projet de transfert du CHU sur l'île de Nantes.

L'auditoire a montré que cette initiative était attendue par nombre de personnes intéressées par l'évolution de l'île de Nantes en général, par le futur CHU en particulier. .

Les représentants du CHU (Centre Hospitalo-Universitaire) et la SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique) ont présenté, avec intelligence et conviction, "l'état de l'art", à la mi-mars 2018, sur ce vaste projet, pour les domaines qui les concernent respectivement : hospitalier d'un côté, urbanistique de l'autre.

Si les intervenants n'ont pas occulté les difficultés d'un tel projet, ils ont aussi fait valoir l'enjeu majeur, pour l'agglomération nantaise, de voir ainsi se concrétiser à l'horizon 2026, dans un environnement urbain adapté, l'hôpital du XXI^e siècle intégrant les dimensions "soin, enseignement et recherche". Il convient de rappeler que les quatre intervenants sont salariés de deux organismes à caractère public : le CHU et la SAMOA. Ils nous ont présenté leur "diagnostic" (au sens médical) dans leur domaine de compétence respectif. Qu'ils soient remerciés pour la teneur de leurs interventions respectives.

L'objet de la présente contribution n'est pas d'entrer, une nouvelle fois, dans une guerre de "vérités" entre les tenants de l'implantation du futur CHU sur l'île de Nantes et les tenants de l'implantation du futur CHU sur le site hospitalier nord. Le citoyen que je suis, le client potentiel de l'hôpital que je suis doit être respectueux des choix faits en son temps par la "puissance publique". Ce choix s'est porté sur une implantation du futur CHU sur l'île de Nantes. Respectons ce choix afin d'éviter de voir se développer un potentiel nouveau "foyer infectieux" (au sens médical) médiatique.

L'objet de la présente contribution est de susciter la création d'un groupe de travail citoyen autour des thématiques liées au transfert du CHU sur l'île de Nantes. Dans sa contribution en date du 15 mars 2018, sur ce même sujet, Jean RENARD considère que "les membres du Conseil de développement devraient exprimer un avis circonstancié et ne pas se contenter de réactions individuelles de quelques-uns de ses membres". Je rejoins totalement, à titre personnel, Jean RENARD dans sa proposition.

Il semble en effet que le Conseil de développement de Nantes Métropole est l'une des instances citoyennes les mieux placées pour :

- réunir un (petit) groupe de citoyens impliqués et intéressés par le sujet
- prendre en compte les avis (politiques, stratégiques, opérationnels, techniques, sécuritaires, etc.) des uns et des autres : élus, administrations, collectivités locales, personnes morales ou individus représentatifs
- auditer des élus et/ou experts sur des sujets à caractère potentiellement polémique (inondabilité, accessibilité, stationnement, réserve foncière, survol aérien, etc.) qu'il faudra, dans le temps, "éradiquer" (*au sens médical*)
- formuler et de formaliser régulièrement des propositions à l'intention des décideurs finaux que sont les élus de Nantes Métropole.

Puisque nous nous situons dans un contexte sanitaire, autorisons-nous une comparaison.

- La gestation d'un bébé prend neuf mois. Au cours de ces neuf mois, la future maman est suivie par un certain nombre de professionnels de santé afin d'assurer à celle-ci que la naissance et la croissance de son bébé se passeront dans les meilleures conditions possibles. En approche médicale, la grossesse n'est pas considérée comme un état pathologique.
- La gestation du futur CHU est, à ce jour, programmée sur une période de neuf années (2018-2026). Au cours de ces neuf années, beaucoup d'eau coulera sous les ponts de l'île de Nantes. Faisons en sorte que, en tant que clients potentiels du futur CHU, nous soyons, nous aussi, certains que le transfert et l'évolution ultérieure du futur hôpital se passeront dans les meilleures conditions possibles. Faisons en sorte que la gestation et le développement du futur CHU ne soient pas pathologiques...

Ce n'est pas en "balançant" des "vérités" sur la hauteur exacte de la Loire Quai Wilson à 18h00 le 16 mai 2026 ou sur le nombre de voitures qui passeront à 9h00 sur le pont Anne de Bretagne le 3 juin 2026 que nous progresserons dans une conception efficiente du futur CHU à la fois dans son volet hospitalier et dans son volet urbanistique.

C'est en faisant travailler, du moins à mon sens, sur une période de neuf années, sous l'égide du Conseil de développement de Nantes Métropole, un groupe de citoyens impliqués associant, au coup par coup, un certain nombre d'élus et/ou d'experts que nous pourrions réfléchir, dans une approche "intelligence collective". Cette "intelligence collective" permettra de "perfuser" (au sens médical), de façon régulière, les élus de Nantes Métropole avec une médication composée de nos attentes citoyennes à la fois en tant que clients potentiels du futur CHU, qu'usagers des voiries, transports, espaces verts, parkings, etc, du futur quartier de la santé de l'île de Nantes.

Pour conclure, il convient de rappeler que la Présidence de Nantes Métropole, de la SAMOA et du Conseil de surveillance du CHU est aujourd'hui exercée par la même personne.